



Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 2 décembre 2013

*Municipalité
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenu le 2 décembre 2013 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux Annie Boucher
Messieurs le conseillers	Yvon Laporte Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Lucie Poulette, Directrice générale, secrétaire/trésorière par intérim.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

La séance est ouverte par un moment de réflexion suggéré par monsieur le Maire.

2.- (13-12-144) PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM - LUCIE POULETTE:

CONSIDÉRANT que madame Lucie Poulette est en remplacement de Madame martine Laberge depuis le 21 mai dernier;

CONSIDÉRANT qu'en plus des élections, nous avons plusieurs dossiers à travailler et que nous avons manqué de temps pour finaliser l'embauche d'un nouveau directeur général;

CONSIDÉRANT que nous désirons préparer le contrat pour l'année 2014 pour son embauche officiel;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc,
Appuyé par madame Annie Boucher et résolu à l'unanimité

De prolonger l'engagement de madame Lucie Poulette au poste de directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim jusqu'au 14 janvier 2014, et voir à son engagement à cette date.

3.- (13-12-145) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Jocelyn Denis,
Appuyé par Claude Thouin, et résolu à l'unanimité;

D'accepter l'ordre du jour suivant;

1. Ouverture de l'assemblée
2. Prolongation de l'engagement de la directrice générale-secrétaire trésorière par intérim - Lucie Poulette
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2013
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 nov. 2013
6. Conciliation bancaire
7. Comptes à approuver et à payer
8. Maires suppléants

9. Renouvellement de la police d'assurance de la municipalité
10. Mandat – Contrat de service avec Planitaxe pour la récupération des sommes additionnelles en matière de récupération de TPS et de TVQ
11. Avis de motion de règlement de taxation pour l'exercice financier 2014 et leurs conditions de leur perception
12. Calendrier des séances 2014
13. Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
14. Avis de motion de la rémunération des membres du conseil
15. Politique des naissances
16. Quote-part du Service Intermunicipal des Loisirs
17. Cour municipale – Renouvellement mandat du procureur
18. Politique des activités sportives et culturelles
19. Renouvellement du mandat des représentants du OMH (HLM) Bonne Aventure
20. Lac à l'épaule
21. Budget 2014 de l'OHLM de la Bonne Aventure
22. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
23. Correspondance
24. Assemblée extraordinaire
25. Divers :
 - a. Demande d'enlever la pancarte sur le coin de la rue Laporte et Principale du Domaine Ouellet
 - b. Demande de la Municipalité de Ste-Béatrix – Panneau
 - c. Buts de hockey
26. Période de question
27. Clôture

4.- (13-12-146) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013 :

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2013, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte;
Appuyé par madame Annie Boucher et résolu à l'unanimité;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2013 soit approuvé.

5.- (13-12-147) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2013 :

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2013, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte;
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité;

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire 19 novembre 2013 soit approuvé.

6.- CONCILIATION BANCAIRE :

La conciliation bancaire n'est pas présentée.

7.- (13-12-148) COMPTES À APPROUVER ET À PAYER:

Une liste des comptes à approuver et à payer a été fournie à tous les membres du conseil avant la séance, cette liste est disponible pour consultation au bureau et les membres du conseil en dispensent la transcription au présent procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité

D'approuver les dépenses totalisant :	54 671.08\$
Se détaillant comme suit :	
Salaires et avantages sociaux :	18 518.41\$
Comptes prélevés automatiquement	684.89\$
Autres dépenses :	35 467.78\$

8.- (13-12-149) MAIRES SUPPLÉANTS :

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Norbert doit désigner un (e) conseiller (ère) pour remplacer le maire si ce dernier doit s'absenter ;

CONSIDÉRANT que cette nomination est pour la période du 12 novembre 2013 au 30 juin 2014 et du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014 inclusivement;

CONSIDÉRANT que la personne nommée à titre de maire suppléant possède tous les pouvoirs rattachés à cette fonction;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi résolu que ce (tte) même conseiller (ère) soit désigné (e) pour remplacer le maire à titre de substitut de la municipalité locale au sein du conseil de la MRC de d'Autray, pour la période du 12 novembre 2013 au 30 juin 2014 et du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par madame Annie Boucher,
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité,

De nommer monsieur Jocelyn Denis, conseiller pour la période du 12 novembre 2013 au 30 juin 2014 et monsieur Claude Thouin, conseiller pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014 inclusivement comme maire suppléant.

**9.- (13-12-150) RENOUVELLEMENT DENOTREPOLICE
D'ASSURANCE :**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu le renouvellement de notre police d'assurance pour tous les bâtiments, les véhicules et les équipements de la municipalité;

CONSIDÉRANT que ce renouvellement est pour la période du 4 décembre 2013 au 4 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la prime annuelle est de 13 776.00\$;

CONSIDÉRANT que cette prime sera payable le 6 janvier 2014;

CONSIDÉRANT que nous devons analyser si tous nos biens en assurance sont couverts;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par madame Lise L'Heureux,

Appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement de notre police d'assurance pour un montant de 13 776.00\$ couvrant la période du 4 décembre 2013 au 4 décembre 2014 et que nous demanderons une modification s'il y a lieu après analyse de celle-ci.

10.- (13-12-151) MANDAT – CONTRAT DE SERVICE AVEC PLANITAXE POUR LA RÉCUPÉRATION DES SOMMES ADDITIONNELLES EN MATIÈRE DE RÉCUPÉRATION DE LA TPS ET DE LA TVQ :

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire obtenir à nouveau les services de Planitaxe afin de récupérer des sommes additionnelles en matière de récupération des TPS et TVQ ;

CONSIDÉRANT que des sommes substantielles pourraient être probablement à nouveau récupérer ;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
Appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité;

De renouveler le mandat de Planitaxe pour une mise à jour de l'analyse du système de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ,
D'accorder un mandat qui couvre toutes les années financières admissibles aux réclamations en vertu des dispositions législatives et fiscales,
D'accorder une commission équivalente à 35% calculées en fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêt, en plus des taxes applicables, sera remis à Planitaxe pour le travail exécuté,
D'accepter de verser les honoraires lorsque les remboursements auront été accordés et advenant le cas où il y aurait absence de montants réclamés, la Municipalité n'aura aucun frais à payer,
D'autoriser le directeur générale à signer le contrat de service avec Planitaxe (Éthier Avocats Inc.).

11.- (13-12-152) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAUX DE TAXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION :

Le conseiller, monsieur Jocelyn Denis donne avis de motion qu'un projet de règlement décrétant le taux de taxation pour l'exercice financier 2014 et les conditions de leur perception sera présenté au cours d'une séance du conseil ultérieure en vue de son adoption.

12.- (13-12-153) CALENDRIER DES SÉANCES 2014 :

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par madame Lise L'Heureux,
Appuyé par madame Annie Boucher et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, qui se tiendront les 2^e mardis de chaque mois et débuteront à 20 h :

14 janvier 2014	11 février 2014	11 mars 2014
8 mars 2014	13 mai 2014	10 juin 2014

8 juillet 2014 12 août 2014 9 septembre 2014
14 octobre 2014 11 novembre 2014 9 décembre 2014

13.- **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX :**

Le code d'éthique et de déontologie doit être ré-adopté, avec ou sans modification dans les 120 jours (4 mois), suivant la tenue de toute élection générale. Les nouveaux élus doivent suivre une formation sur l'éthique et la déontologie dans les six mois suivant le début de leur mandat.

En conséquence, le conseiller, monsieur Jocelyn Denis donne avis de motion qu'un projet d'adoption ou de ré-adoption du règlement «Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux».

14.- **(13-12-154) RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL :**

La conseillère madame Lise L'Heureux donne avis de motion qu'un projet de règlement décrétant la rémunération des élus sera présenté au cours d'une séance du conseil ultérieure en vue de son adoption.

15.- **(13-12-155) POLITIQUE DES NAISSANCES :**

CONSIDÉRANT La Caisse Populaire Desjardins de d'Autray désire mettre fin à sa politique d'aide familiale à la fin de l'année 2013. Cette politique a été mise sur pied par la Caisse Populaire Dusablé. Pour une question d'équité, la Caisse de d'Autray a décidé d'y mettre fin. La Municipalité participait à cette politique en donnant 50\$ pour une nouvelle naissance ou une adoption;

CONSIDÉRANT que nous désirons poursuivre la politiques des naissances pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT que cette politique vise à encourager les familles Norbertoiselors de la naissance ou de l'adoption de leurs enfants;

CONSIDÉRANT qu'un montant sera prévu au budget 2014;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis ;
Appuyé par madame Annie Boucher et résolu à l'unanimité

De défrayer un montant de 50\$ aux nouveaux parents de Saint-Norbert lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant pour l'année 2014 sur réception de preuve de naissance et de résidence et les parents auront un maximum de 6 mois suivant la naissance pour demander ce versement.

16.- **QUOTE-PART SERVICE INTERMUNICIPAL DES LOISIRS :**

Ce point sera discuté lors d'une prochaine rencontre.

17.- **(13-12-156) RENOUVELLEMENT MANDAT DU PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE :**

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la cour municipale de la MRC de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31

décembre 2014 et ce, sans augmentation, aux mêmes termes et conditions qui prévalaient jusqu'alors;

CONSIDÉRANT que la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte,
Appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité,

Que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la cour municipale de la MRC de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, laquelle comprend les éléments suivants;

- Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- Toutes les vocations devant la Cour municipale, que qu'en soit le nombre en cours d'année;
- Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- Les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- Toutes rencontres avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC;
- Le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 200.00\$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

18.- POLITIQUES DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES :

Ce point sera discuté lors d'une prochaine séance.

18.- (13-12-157) RENOUVELLEMENT DU MANDAT DESREPRÉSENTANTS DU OMH (HLM) BONNEAVENTURE :

CONSIDÉRANT que nous devons renouveler le mandat des deux conseillers qui siègent sur le comité de l'office municipal d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que la durée de ce mandat est de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Lise L'Heureux,
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité

De mandater les deux personnes suivantes : madame Jacynthe Leduc et monsieur Yvon Laporte afin de leur permettre de siéger sur le comité du OMH (HLM) Bonne Aventure pour une période de 3 ans.

19.- (13-12-158) LAC À L'ÉPAULE :

CONSIDÉRANT que nous désirons se mettre au fait des dossiers,

CONSIDÉRANT que monsieur André Dauphin est disponible le jeudi 5 décembre 2013 afin d'informer les membres du conseil des dossiers en cours;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS ;

Il est proposé par madame Lise L'Heureux,
Appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité,

De mandater le maire de déterminer le jour l'heure et l'endroit où se fera cette rencontre et que le coût des repas sera payer par la municipalité.

20.- (13-12-159) DÉPÔT DU BUDGET 2014 OMH (HLM) BONNE AVENTURE :

CONSIDÉRANT que nous avons reçu le budget 2014 de l'OMH (HLM) Bonne Aventure;

CONSIDÉRANT que ce budget est de 7 602.00\$;

Il est proposé par monsieur Claude Thouin,
Appuyé par madame Lise L'heureux et résolu à l'unanimité;

D'Autoriser le budget 2014 de l'OMH (HLM) Bonne Aventure.

21.- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL :

Les membres du conseil déposent leur déclaration d'intérêts financiers selon L'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités déclarant les intérêts financiers qu'ils peuvent avoir sur le territoire de la Municipalité ainsi que sur le territoire de la MRC de d'Autray.

22.- CORRESPONDANCE :

Monsieur le maire fait mention de la correspondance reçue.

(13-12-160) Demande d'Opération Nez Rouge et Fondation des maladies du cœur et de L'AVC;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
Appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité;

De remettre 100\$ à Opération Nez Rouge et 50\$ à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

Lucie Poulette a remis une liste de toute la correspondance reçue depuis la dernière rencontre et que cette correspondance est disponible au bureau pour consultation, que tous les journaux et toutes les revues sont disponibles dans la bibliothèque du bureau.

24.- ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE :

Tous les membres du conseil prennent avis qu'il y aura assemblée spéciale mardi le 7 janvier 2014 à 19h30 :

25.-

DIVERS :

- a) Demande d'enlever la pancarte du coin de la rue Laporte et Principale «Domaine Ouellet» pour sécurité au déneigement.
À la demande de l'entreprise de déneigement et par mesure de sécurité, on nous a demandé s'il y avait possibilité d'enlever la pancarte des terrains du domaine Ouellet. Nous allons la faire enlever et aviser Messieurs Ouellet de ce fait.
- b) Demande de la Municipalité de Ste-Béatrix – Panneau
Nous autoriserons l'installation d'un panneau annonçant la Maison Opération enfant Soleil sur un de nos terrains.
- c) Buts de hockey : à revoir lors d'une prochaine séance, demande de prix à divers distributeurs, voulons les avoir avant le congé des fêtes.
- d) Lors du cours de lundi à la salle municipale, le plancher était grassex donc glissant, demande qu'une attention soit faite sur le ménage.
- e) Madame Annie Boucher avise que le couvercle des eaux pluviales devant le HLM est souvent ouvert, prendre les précautions nécessaires afin qu'il ne s'ouvre plus, peut être dangereux si un enfant tomberait dedans.

26.-

PÉRIODE DE QUESTION :

Aucune question.

27.- **(13-12-161) CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:**

L'Ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc ,
Appuyé par monsieur Yvon Laporte et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 21h15 .

Guy Paradis
Maire

Lucie Poulette
Directrice générale
Secrétaire/trésorière par intérim